BP option responsable d'entreprise agricole

BPREA

Certifiante | Contrat appr.

Réf. : 23110101F — Mise à jour : 2 décembre 2024

Organisme responsable : **CFA - CFPPA DE CAULNES**

Présentation de la formation

Objectifs

Très autonome, le titulaire de l'emploi travaille seul-e et en réseau avec l'appui d'associé-es, de salarié-es, d'agriculteur-rices voisin-es, de technicien-nes et de partenaires. Il dispose d'une forte capacité d'initiative. Il a le sens des responsabilités et la capacité à se remettre en cause. Il doit savoir écouter et dialoguer, et savoir s'entourer d'experts pour le conseiller dans ses décisions et l'accompagner dans ses projets. Il peut déléguer certaines fonctions ou activités dont il garde la responsabilité.
Un-e responsable d'entreprise autant qu'un-e salarié-e hautement qualifié-e doivent maîtriser les techniques de production et, en fonction des orientations choisies, les procédés de transformation et de commercialisation. L'acte de production suppose également l'utilisation fréquente d'une grande diversité d'agroéquipements, d'outils d'aide à la décision (OAD) et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication. Gestionnaire d'entreprise et manager lorsqu'il emploie de la main d'oeuvre salariée, le responsable d'entreprise agricole est un homme ou une femme polyvalent-e et multicompétent-e qui doit savoir anticiper et s'adapter dans un contexte en rapide évolution. Il doit pour cela assurer une veille prospective et rechercher les meilleurs pratiques et techniques disponibles pour progresser.

- Se situer en tant que professionnel
- Piloter le système de production
- Conduire le processus de production dans l'agroécosystème
- Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
- Valoriser les produits ou services de l'entreprise
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Programme

Le diplôme du brevet professionnel option « responsable d'entreprise agricole » est délivré selon la modalité des unités capitalisables. Il s'obtient par la capitalisation de sept unités, dont deux unités d'adaptation régionale à l'emploi (UCARE) proposées par les centres de formation habilités, précisées dans le référentiel de certification.

La durée de la formation pour l'option « responsable d'entreprise agricole » du brevet professionnel est d'au moins 1 200 heures en centre et en milieu professionnel.
La durée de la formation en milieu professionnel est d'au moins huit semaines.
La durée de la formation peut être réduite conformément à l'article D. 811-165-5 du code rural et de la pêche maritime susvisé, après évaluation de positionnement du candidat.

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Aucun prérequis	**Niveau Bac général, pro ou techno, BP**

Liste des certifications

BP option responsable d'entreprise agricole

Code RNCP : 38093

Métiers associés

A1410 — Élevage ovin ou caprin

A1411 — Élevage porcin

A1409 — Élevage de lapins et volailles

A1416 — Polyculture, élevage

A1407 — Élevage bovin ou équin

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
1875364S	Présentiel	Caulnes	01/09/2025	31/08/2027

Source : GREF Bretagne #23110101F